



graphi*prévention*

Le bulletin de l'Association paritaire de santé et de sécurité du travail secteur imprimerie et activités connexes

Volume 20 numéro 4
Septembre 2004



À votre service en prévention

Nous avons consacré ce bulletin à l'utilisation des produits chimiques. Pourquoi? Tout simplement parce qu'ils sont omniprésents dans notre secteur et que leur utilisation sécuritaire requiert des précautions. Vous y trouverez notamment quatre pages consacrées à la mise en place et à l'évaluation du SIMDUT dans votre entreprise. Car le SIMDUT suppose beaucoup plus que la formation générale de base offerte aux employés.

La mise en place du SIMDUT peut être un bon départ à une gestion efficace de l'ensemble des produits chimiques utilisés dans votre entreprise. Celle-ci suppose qu'on est en contrôle de la situation à tout moment et en tout lieu, de l'entrée du produit jusqu'à son élimination, ce qui inclut bien sûr le stockage, la manutention et l'utilisation. C'est justement pour vous aider à élaborer votre plan d'action visant à assurer une saine gestion des matières chimiques dans votre entreprise, du quai de réception jusqu'au retour des barils vides et l'expédition des déchets dangereux, que nous vous proposons notre sixième fiche *Outil de la prévention*. Cette fiche vous guidera dans l'organisation et la mise en place de vos activités et vous permettra même d'évaluer votre programme déjà en place.

Dès la fin de septembre, vous pourrez compléter en ligne un questionnaire dynamique qui vous permettra de faire l'évaluation de votre programme de gestion des matières chimiques et d'obtenir un diagnostic ainsi que des conseils pour un plan d'action visant à l'améliorer. Ce questionnaire sera disponible sur notre site web dans notre section réservée au secteur.

Parlant site web, nous vous invitons à y aller afin de prendre connaissance du calendrier des formations qui seront offertes dans nos locaux cet automne (www.aspimprimerie.qc.ca). Vous pouvez vous inscrire à l'une ou l'autre des activités proposées en ligne, par téléphone (514-355-8282) ou télécopieur (514-355-6818).

Quelques mots enfin pour souligner le départ à la retraite de monsieur Jean-Pierre Masson. Celui-ci a choisi l'été pour tirer sa révérence après une vingtaine d'années au service de l'Association. Merci Jean-Pierre. Des arrivées ont succédé aux départs : vous pouvez donc compter sur notre équipe renouvelée de conseillers pour vous guider dans vos efforts en prévention. N'hésitez pas à faire appel à nos services; nous sommes là pour vous aider.

Marie Ménard
Directrice générale

Dans ce numéro

À votre service en prévention
Les douches oculaires : ouvrez ...
Implantation et évaluation du...
La prévention en imprimerie

Les douches oculaires : ouvrez les yeux!

L'eau ne neutralise pas les contaminants; elle ne fait que les diluer et les rincer. C'est pourquoi le débit d'une douche doit être assez abondant. La norme prescrit un débit de 1,5 litre par minute.

Les produits chimiques, corrosifs ou toxiques sont très présents dans le secteur de l'imprimerie. En cas d'éclaboussure, il faut être prêt à réagir et vite! C'est la durée du contact de la peau ou des yeux avec le produit nocif qui détermine la gravité de la blessure. Puisque les secondes comptent, l'installation de douches d'urgence et oculaires près des endroits où des produits chimiques sont manipulés permet d'apporter rapidement les premiers secours appropriés.

La réglementation

L'entreprise doit mettre à la disposition du travailleur des douches de secours et oculaires installées là où l'on manipule des matières dangereuses.

Ces douches doivent être facilement accessibles et respecter ces recommandations :

- à une distance maximale de 100 pieds (30 m), à la fois du danger et du poste de travail
- idéalement installées dans la voie pour se rendre vers la sortie
- le parcours pour atteindre la douche ne devrait pas prendre plus de 10 secondes.

Il est important de rappeler que la douche doit évidemment être éloignée des prises de courant et des appareils électriques!

Dans plusieurs entreprises de notre secteur, on retrouve des flacons rince-œil près des postes de travail. Il faut toutefois se rappeler que ces flacons ne remplacent pas la douche oculaire; ils sont recommandés seulement pour une utilisation immédiate afin de se rendre à la douche oculaire la plus près.

Attention à la température de l'eau!

Afin d'éviter le danger d'hypothermie ou d'infection de l'œil, les douches doivent être alimentées avec de l'eau propre et tempérée

(entre 15° et 30° C). Une eau trop froide décourage l'usage de la douche et fait en sorte que les gens ne se rincent pas les yeux pendant les 20 minutes habituellement prescrites en cas d'éclaboussure (voir fiche signalétique).

Vous pouvez conserver l'eau à une température idéale grâce à un système d'eau froide et chaude intégrant une vanne mitigeante réglée à la température voulue ou à l'aide d'une connexion à un réservoir d'eau maintenu à température ambiante. Cependant, si vous choisissez cette deuxième option, il faudra maintenir en tout temps un faible débit ou y ajouter un additif non toxique pour éliminer la prolifération de bactéries en eau stagnante. Il est aussi important de vérifier régulièrement les douches car, advenant une urgence, des jets bloqués ou déviés ne s'avèreraient pas très efficaces!

graphiprévention est publié par l'Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. les Galeries d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone (514) 355-8282
Télécopieur (514) 355-6818
<http://www.aspimprimerie.qc.ca>
Conseil d'administration F. Gagné et P.-P. Paradis de l'AAGQ; C. LeFur de la CPPA; N. Sarault du CPI; G. Duguay de la FNC; S. Pimparé de la FTPF; J. Tousignant des Quotidiens du Québec; M. Handfield du SCEP (145), G. Cajolais et L. Myles du SICG (555)
Direction générale Marie Ménard
Rédaction N. Laurenzi, M. Ménard, I. Tremblay
Mise en page Isabelle Tremblay
Impression JB Deschamps
Tirage 7 200 exemplaires
Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40042244
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada, Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0829-4860 5^e bimestre 2004
Bien que cette publication ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'Association, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu, des produits ou services mentionnés. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'Association et porter la mention de sa source.

Références

- ï RSST (art. 75 et 76)
- ï Guide Série 6 – protégeons-nous! Les équipements de premiers secours et de premiers soins, 1988 CSST DC 200-16260
- ï 26 PM Engineer August 2000
- ï Emergency eyewash and shower equipment ANSI-Z-358.1-2004



Implantation et évaluation du **SIMDUT**

Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes

Le SIMDUT (système d'information sur les **matières dangereuses utilisées au travail**) est en vigueur dans toutes les entreprises canadiennes qui utilisent des produits contrôlés. Il vise à identifier et divulguer de l'information sur les divers produits susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. L'Association vous propose une démarche et ses services pour vous aider à mettre en oeuvre ce programme dans votre entreprise.

Pour faciliter l'implantation du SIMDUT

Nommer une personne responsable pour veiller au respect de toutes les prescriptions du SIMDUT et assumer la coordination du dossier.

Les fiches signalétiques ne doivent pas dater de plus de trois ans et doivent être disponibles pour tous, en tout temps.

Répertorier les produits chimiques pour déterminer tous les produits contrôlés en vertu du SIMDUT en usage ou en stockage.

Étiqueter tous les contenants de produits chimiques pour identifier et informer rapidement les travailleurs des risques et des mesures de prévention à mettre en oeuvre. En vertu du SIMDUT, tous les produits contrôlés doivent être étiquetés par le fournisseur (contenants d'origine). L'étiquette du lieu de travail doit être apposée sur tous les contenants des produits contrôlés transvidés et peut même remplacer l'étiquette du fournisseur brisée ou illisible.

Recueillir les fiches signalétiques de tous les produits contrôlés utilisés pour s'assurer de leur conformité au SIMDUT. Celle-ci doit couvrir les neuf catégories d'information suivantes :

- ï renseignements sur le produit
- ï renseignements sur la préparation de la fiche
- ï ingrédients dangereux
- ï caractéristiques physiques
- ï risques d'incendie et d'explosion
- ï réactivité
- ï propriétés toxicologiques
- ï mesures préventives
- ï premiers soins

Informé et former les travailleurs, qui manipulent ou sont susceptibles d'être en contact avec des produits contrôlés afin qu'ils sachent:

- ï où se procurer l'information sur les dangers
- ï les dangers associés aux produits
- ï les précautions à prendre
- ï les directives à suivre lors d'une urgence ou d'émissions fugitives.

Ce document vous est proposé à titre de document de travail, pour vous aider à faire de la prévention dans votre entreprise.

Production

Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. les Galeries d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : (514) 355-8282
Télécopieur : (514) 355-6818
www.aspimprimerie.qc.ca
CAT 99-09-1B - septembre 2004

Votre fournisseur canadien est responsable de vous les fournir dans les deux langues officielles. Dans le cas où vous importez un produit chimique, vous devenez alors responsable d'élaborer et de fournir une fiche signalétique conforme du produit.

Pour mettre en oeuvre le SIMDUT en

Étapes	Activités à réaliser	Responsable	Échéance	Complété
	Nommer une personne responsable de coordonner le programme SIMDUT			
Identification des produits contrôlés	Inventorier et dresser la liste de tous les produits contrôlés utilisés dans l'entreprise			
	Classifier les produits selon leur usage par département ou par poste de travail			
	Indiquer les zones d'entreposage des produits			
	Nommer une personne responsable de la mise à jour continue de l'inventaire des produits contrôlés			
Acquisition des fiches signalétiques conformes pour chaque produit contrôlé	Vérifier si les fiches signalétiques disponibles sont conformes : présence des neuf catégories d'information prescrites, en français et datées de moins de trois ans			
	Obtenir les fiches signalétiques manquantes auprès du fournisseur			
	Élaborer une stratégie pour maintenir à jour les fiches signalétiques et veiller à les obtenir systématiquement lors des nouveaux achats			
	Rendre les fiches signalétiques accessibles aux travailleurs			
	Avoir sur les lieux (préférentiellement près du local de premiers soins) et bien identifié, le répertoire de toutes les fiches signalétiques des produits contrôlés			
	Nommer une personne responsable de la gestion et de la mise à jour continue des fiches signalétiques disponibles dans l'entreprise			
Étiquetage de tous les produits contrôlés	Déterminer ses besoins en étiquetage (étiquettes du fournisseur ou du lieu de travail, affiche ou indication sur la tuyauterie)			
	Établir un système qui facilite l'étiquetage durable de tous les contenants			
	Vérifier si tous les contenants de produits chimiques contrôlés comportent une étiquette lisible et conforme : symbole(s) de danger et les six autres catégories d'information prescrites			

entreprise et évaluer sa conformité

Étapes	Activités à réaliser	Responsable	Échéance	Complété
Étiquetage de tous les produits contrôlés (suite)	Étiqueter à l'aide de l'étiquette du fournisseur ou du lieu de travail tous les contenants de produits contrôlés dont l'étiquette du fournisseur est manquante ou illisible			
	Étiqueter à l'aide de l'étiquette du lieu de travail tous les contenants de produits contrôlés transvidés			
	Apposer des affiches aux endroits où des émissions fugitives de produits contrôlés peuvent s'échapper (ex. ozone généré lors du traitement UV)			
	Identifier tous les contenants de déchets dangereux (exemptions partielles du SIMDUT)			
Sensibilisation, information et formation des travailleurs	Apposer des affiches explicatives sur le SIMDUT aux endroits appropriés			
	Identifier tous les employés qui utilisent ou sont susceptibles d'être en contact avec les produits chimiques			
	Former les employés ciblés			
	Vérifier à chaque poste de travail si les mesures de prévention préconisées par le SIMDUT font partie des procédures ou des méthodes de travail			
	Afficher les instructions de travail aux endroits stratégiques			
	Apporter les correctifs requis (ex. achat d'équipement de protection individuelle, système de mise à la terre, douche oculaire, etc.)			
	Intégrer la formation SIMDUT dans le programme d'accueil des nouveaux employés			
Évaluation du programme SIMDUT	Organiser un suivi et évaluer le maintien du programme SIMDUT			



Principaux risques liés aux matières chimiques en imprimerie

	Risques	Sources possibles	Moyens de prévention	Moyens de protection
Risques à la santé	Inhalation de vapeurs, brouillards ou de gaz toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • solvants toxiques • aérosols • guenilles souillées • produits de combustion (ex. monoxyde de carbone généré par un chariot élévateur mû au propane) • contaminants générés par des procédés ou lors des travaux de soudure 	<ul style="list-style-type: none"> • établir une politique d'achat pour acquérir des produits moins nocifs • substituer par des produits moins toxiques • utiliser des systèmes qui réduisent l'exposition (ex. pompage, tuyauterie) • ventiler à la source • tenir les contenants fermés • entreposer à l'écart des sources de chaleur • entretenir régulièrement les chariots élévateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • demi-masque ou masque complet à cartouches filtrantes pour vapeurs organiques ou acides • détecteur de monoxyde de carbone • plan d'évacuation en cas de fuite ou de déversement
	Inhalation de poussières nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> • poussières de métal en suspension dans l'air (ex. dépolisseur, meule) • autres types de poussières • rénovation d'anciennes conduites isolées (amiante) 	<ul style="list-style-type: none"> • aspirer à la source (vacuum, collecteur à poussière) • prohiber l'usage de l'air comprimé pour le nettoyage • entretenir régulièrement les lieux de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • masque à poussières jetable (N95) • en cas de travaux avec des matériaux contenant de l'amiante : recourir à des spécialistes
	Inhalation de vapeurs acides ou caustiques	<ul style="list-style-type: none"> • solutions au prépresse • contaminants générés par des procédés (ex. ozone) • recharge de batterie (chariot élévateur) 	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser des systèmes qui réduisent l'exposition (ex. pompage, tuyauterie) • ventiler à la source • tenir les contenants fermés • entreposer à l'écart des sources d'inflammation ou de chaleur • séparer les produits acides des produits caustiques (incompatibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> • demi-masque ou masque complet à cartouches filtrantes pour gaz acides
	Intoxication ou brûlure par contact avec la peau ou avec les muqueuses (yeux, nez)	<ul style="list-style-type: none"> • solvants toxiques • solutions au prépresse • pièces souillées ou immergées dans un agent chimique • port d'un vêtement contaminé • recharge de batterie (chariot élévateur) 	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser des systèmes qui réduisent l'exposition (ex. pompage, tuyauterie) • ventiler à la source • nettoyer les contenants et les aires de travail dès qu'ils sont souillés • changer ou nettoyer régulièrement les vêtements ou les équipements contaminés 	<ul style="list-style-type: none"> • protection des yeux (lunettes de protection monocoques étanches ou visière) • douches d'urgence et oculaires • gants dont la résistance au produit est connue • survêtement de protection (ex. tablier)
	Ingestion des matières toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • tabagisme au travail • repas pris en atmosphère polluée • contamination de la cafétéria (port de vêtements contaminés) 	<ul style="list-style-type: none"> • interdire la consommation de nourriture ou de boissons dans les endroits où l'on entrepose, manipule ou utilise des matières chimiques • mettre à la disposition des travailleurs une salle à manger propre et isolée des lieux de travail • prévoir des casiers ou crochets pour ranger les vêtements • faire respecter la loi sur le tabac 	<ul style="list-style-type: none"> • hygiène personnelle • s'abstenir de manger ou de boire au poste de travail
Risques à la sécurité	Incendie ou explosion	<ul style="list-style-type: none"> • solvants inflammables • papier, bois, carton • guenilles souillées • poussières en suspension dans l'air • fuite de gaz naturel • cylindres de gaz comprimé contenant de l'oxygène, , de l'acétylène ou du propane • recharge de batterie (formation d'hydrogène) 	<ul style="list-style-type: none"> • éviter tout contact avec les sources d'énergie (chaleur, étincelle, électricité statique ou friction) • substituer par des produits moins inflammables • entreposer dans une salle ou armoire conforme avec la norme NFPA 30 • entreposer les cylindres de gaz : attachés et munis du capuchon protecteur, séparer les combustibles des comburants (25 pieds) • transvaser les matières inflammables en utilisant un système de mise à la terre • ventiler adéquatement • inspecter régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> • système de protection incendie et extincteurs • protection des conduites de gaz • système de fermeture d'urgence de la vanne à gaz principale • trousse de déversement • plan d'évacuation en cas d'incendie ou d'explosion

La prévention en imprimerie

Certaines idées de prévention visent la mise en place de dispositifs de sécurité sur des machines, d'autres concernent davantage des modifications dans les méthodes de travail. C'est cette voie qu'a choisie Transcontinental Métrolitho. Cette entreprise de Sherbrooke est spécialisée dans l'impression commerciale et de livres; elle emploie quelque 110 personnes.

Le problème

Métrolitho réalise ses opérations sur deux étages : l'impression au premier étage et la prépresse au second; les processeurs à plaques se situent donc au second et la salle d'entreposage au premier. Afin de récupérer les produits chimiques utilisés par les processeurs, on les transvidait dans un baril de 45 gallons. Il fallait d'abord apporter des barils du premier au deuxième étage pour y verser les liquides usés, puis les ramener au premier niveau afin de les entreposer; une douzaine de pieds séparent les deux niveaux.

Le transport et la manutention des liquides usés étaient faits à l'aide d'un chariot élévateur à partir du niveau inférieur de l'entreprise. Le cariste récupérait la palette sur laquelle le baril de produits usés était déposé. Pour ce faire, le cariste disposait

d'une mince marge de manœuvre puisqu'il devait insérer ses fourches dans une ouverture pratiquée



au-dessus de l'allée piétonnière. Afin de s'aligner parfaitement avec la palette, le cariste devait s'installer dans l'allée et gênait ainsi la circulation. Le risque de chute du baril était présent et le stress des opérateurs visible. Bien qu'il n'y ait jamais

eu d'accident, tous étaient conscients de l'importance du risque et de son potentiel de conséquences graves, d'où la décision d'agir en prévention.

La solution

Les membres du comité se sont réunis pour trouver une méthode plus sécuritaire pour transporter les produits chimiques au premier niveau de l'entreprise. À la suite d'un remue-méninges, ils ont imaginé un système de tubulures pour aspirer automatiquement les produits chimiques usés vers la salle d'entreposage. Voici leur solution.

1 Les liquides usés du processeur se déversent automatiquement dans un contenant de 10 gallons adjacent au processeur



2 Le contenant de 10 gallons est muni d'une pompe qui permet l'aspiration des liquides vers un système de tubulures



3 Le système traverse l'entreprise, du second étage jusqu'à la salle d'entreposage au premier niveau



4 Le système de tubulures est couplé à un baril de 45 gallons à des fins de récupération



Transcontinental Métrolitho travaille présentement en collaboration avec une firme en filtration des eaux dans un projet d'envergure sur la filtration de ses produits usés. Cet important projet devrait voir le jour d'ici quelques mois. C'est à suivre...

La prévention c'est rentable

Cette idée est en place depuis 10 mois et tous en sont satisfaits. C'est pourquoi l'entreprise projette d'installer le même système aux presses.

Le coût des matériaux et de la main-d'œuvre requise pour la réalisation de ce système de tubulures représente pour l'entreprise un investissement de quelque 400 \$.

En réalisant cette idée de prévention, l'entreprise a réussi à minimiser les risques de déversement de produits

chimiques, tout en sécurisant les piétons. Étant donné l'importance des risques, les représentants de l'entreprise sont d'avis qu'il s'agit là d'un investissement qui ne peut qu'être rentable. En effet, le transvasement des produits chimiques prend maintenant deux fois moins de temps.

Par la réalisation de cette idée de prévention, Métrolitho nous démontre qu'il est possible et rentable de faire de la prévention.



Le 30 juin dernier, l'Association disait au revoir à l'un de ses conseillers, monsieur Jean-Pierre Masson. Après 20 ans de loyaux services, l'Association le remercie et lui souhaite une très bonne retraite!

Port de retour garanti :



Association paritaire de santé et de sécurité du travail
secteur imprimerie et activités connexes
7450, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 450
Anjou (Québec) H1M 3M3
support@aspimprimerie.qc.ca

